



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction du cabinet

Bureau des affaires générales

Affaire suivie par Hélène BUVAT
04 50 33 64 47
pref-cabinet@haute-savoie.gouv.fr

Annczy, le 14/11/2015

Le préfet de la Haute-Savoie

à

Mesdames et messieurs les parlementaires,
Monsieur le président du conseil départemental,
Mesdames et messieurs les maires,
Mesdames et messieurs les présidents d'EPCL,
Monsieur le président de l'association des maires
de Haute-Savoie

**En communication à madame et messieurs les sous-
préfets**

Circulaire

Objet : mise en œuvre de l'état d'urgence dans le département de la Haute-Savoie.

A la suite des attentats perpétrés à Paris le 13 novembre 2015, le président de la République a décrété, sur l'ensemble du territoire national, l'état d'urgence prévu par la loi n°55-385 du 3 avril 1955.

J'ai réuni ce matin l'état-major de sécurité, rassemblant les procureurs de la République, les forces de l'ordre et les autorités militaires, afin d'arrêter les dispositions à mettre en œuvre dans le cadre de la déclaration de l'état d'urgence en Haute-Savoie :

- protection des lieux de culte, de spectacle et des grands centres commerciaux ;
- surveillance et vigilance renforcée sur les points d'importance vitale ;
- rétablissement immédiat du contrôle aux frontières avec la Suisse et l'Italie.

Je recommande de ne pas tenir pour l'instant de rassemblement commémoratif du drame national intervenu cette nuit (minute de silence, recueillement public) dans les trois jours à venir. La période commande dans l'immédiat d'adopter une posture de vigilance renforcée et de défense et non de commémoration.

J'ai donné des consignes de sécurité renforcée concernant les rassemblements connus des forces de l'ordre déjà commencés ou qu'il est impossible d'annuler.

En cas de doute sur les conditions de sécurité ou sur la nécessité d'annuler certaines autres manifestations prévues, je vous demande de vous tourner vers les services de police et de gendarmerie ou vers mon directeur de cabinet via le standard de la préfecture.

Je vous demande, d'ici lundi matin, de prendre contact avec tous les directeurs d'écoles primaires, afin d'organiser la plus grande vigilance aux abords des écoles. Les polices municipales devront contribuer à cette vigilance.

Pour votre information, dans le cadre de Vigipirate-alerte attentat, j'ai rappelé les consignes de sécurité aux forces de l'ordre, avec notamment le port systématique des gilets pare-balles et port de l'arme pour tous, éviter de laisser des agents isolés lors des patrouilles et limiter les gardes statiques. Ces instructions concernent également les sapeurs-pompiers. En ce qui concerne les bâtiments (préfecture, casernes, commissariats et unités), les points d'entrées resteront fermés et les agents et résidents ont été appelés à la vigilance.

En fonction de l'évolution des événements, je pourrais être amené à décider de l'emploi d'autres pouvoirs qui me sont conférés en vertu de la déclaration de l'état d'urgence (institution de zones de protection ou de sécurité, possibilité de fermeture de lieux publics, possibilité de procéder à des perquisitions notamment).

Dans cette période, il importe que les forces vives de la Nation agissent de manière unie et solidaire et mettent tout en oeuvre pour prévenir d'autres agissements de ce type. Par conséquent, je tenais à vous informer des mesures que j'ai décidées pour le département, je vous remercie de les mettre en oeuvre immédiatement et d'adopter une posture de vigilance.

Au travers de ces mesures de sécurité, il nous appartient collectivement de rassurer la population et de prévenir tout nouveau risque d'attentat.

*Bon sens et vigilance
sur plus que jamais
requies*

Le préfet



Georges-François LECLERC